

Commission paritaire professionnelle des paysagistes vaudois

Exemple de fiche de salaire pour employé payé à l'heure

Période de salaire:
du 1.08.24 au 31.08.24

Catégorie de salarié:
B2, Jardinier qualifié

Monsieur
XXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXX
Adresse 1
Adresse 2
NP Ville

Éléments de base	Heures/base	Taux	Montant
Salaire horaire*	189 h.	26.05	4 923.45
Jour(s) férié(s)(ou paiement de 3.59% tous les mois)	9 h.	26.05	234.45
Allocation vacances**	4 923.45	10.64%	523.85
Sous-total A			5 681.75
13ème salaire	5 681.75	8.33%	473.30
Sous-total B			6 155.05
Allocation familiale (à titre indicatif)	1	322	322.00
Sous-total			6 477.05
Indemnité de repas	21 j.	19.00	399.00
Sous-total C, salaire brut			6 876.05
Cotis. AVS/AI/APG	6 155.05	5.30%	326.20 -
Cotis. Assurance chômage	6 155.05	1.10%	67.70 -
Déduction LPCFam	6 155.05	0.06%	3.70 -
Cotis. AANP **	6 155.05	1.21%	74.50 -
Cotis. IJM **	6 155.05	0.25%	15.40 -
Cotisation LPP **			197.65 -
Contribution professionnelle	6 155.05	0.70%	43.10 -
Total déductions			728.25 -
Salaire net			6 147.80
Comptabilisation vacances			523.85
Ancien solde vacances			734.40
Nouveau solde vacances			1 258.25

* heure selon le calendrier horaire 2025

**Remarque : les taux de cotisations sont indiqués à titre d'exemple, à vérifier de cas en cas. Les primes IJM sont payées par 2/3 employeur et 1/3 par le travailleur (cf. art.17.1 let.B)

Nous vous prions de vérifier immédiatement ce décompte et de nous signaler les erreurs éventuelles.
Le paiement est effectué sur le compte "banque" yyy-Sxxx-xx.xxx